

Le combat de SOS PAPA

La détresse des pères et des mères appelle la réforme des pratiques archaïques, sexistes ou discriminatoires de la justice familiale française.

Des droits

Dans les affaires de divorce et de séparation, la France et ses tribunaux violent couramment les droits de l'Homme et les droits de l'Enfant. SOS PAPA propose des lois plus justes et mieux adaptées à la société.

Des besoins affectifs

Le parent exclu souffre et l'enfant subit une destruction irréparable. Il faut préserver l'Amour père-enfant comme l'amour mère-enfant.

Une dignité humaine

Les pères, considérés comme des géniteurs et des payeurs, doivent être rétablis dans leur dignité et dans leur rôle indispensable à la famille et à la société. Les mères ne doivent plus porter seules le poids total de l'enfant.

SOS PAPA : une organisation humanitaire présente dans toute la France ; plus de 20 délégations et près de 20 000 adhérents ; réunions et permanences d'accueil sur Strasbourg.



Défendez une éthique

L'amour et le rôle d'un père ne sont pas de moindre valeur que l'amour et le rôle d'une mère.

Les 2 millions d'enfants du divorce et de la séparation ont autant droit à leur père qu'à leur mère, et ont besoin autant de l'un que de l'autre.

La société doit cesser de créer pour ces enfants des conditions de déséquilibre et de délinquance.

Aidez-nous, nous vous aiderons



Comme adhérent, vous trouverez auprès de SOS PAPA une structure d'accueil chaleureuse et cordiale unique en Europe. Dans le Grand Est et dans certaines délégations, à chaque permanence, des militants expérimentés sélectionnés vous accorderont des entretiens individuels gratuits.

Permanence téléphonique du Grand Est

07 68 43 86 85

Du lundi au jeudi, de 20h à 21h



Avec nous, exigez l'égalité parentale

Pour réconcilier pères et mères dans la société,
Pour préserver les équilibres sociaux,
Pour cesser d'accorder la résidence au moins paritaire de l'enfant au père qui la demande dans moins de 20 % des cas,
Pour que les refus de présenter l'enfant soient dissuadés,
Pour que les rôles de chacun des deux parents soient renforcés.

Notre cause : nos enfants



Notre avenir : nos enfants

Notre combat : nos enfants

www.sospapa.net

Convention internationale des droits de l'enfant

Article 9-3

« Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

Article 18-1

« Les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. »

Ancienne marraine Evelyne SULLEROT (1924-2017), cofondatrice du Planning familial



Bonjour,
Dès que SOS PAPA m'a demandé mon aide, j'ai tout de suite dit « oui » ! Un enfant n'appartient ni à l'un, ni à l'autre de ses parents. J'ai vu dans mon entourage la souffrance intime d'un père, empêché d'exprimer son amour à son enfant et d'en prendre soin.

Je comprends votre douleur et ce sentiment d'être déchu, déshonoré, non respecté dans son rôle fondamental d'éducateur et d'adulte responsable. Aucune injustice passée envers les femmes n'excuse cette injustice présente envers les pères.

SOS PAPA

L'amour enfant-parent se révèle plus fort, plus permanent que celui de l'homme et de la femme. Ceux-ci divorcent souvent parce que l'amour des adultes s'effrite. L'enfant, lui, ne divorce pas de ses parents.

Ses deux amours resteraient intacts si on ne venait agresser l'enfant, le contraindre à des choix impossibles. La famille qui a été formée par sa naissance continue d'exister.

Les amours des hommes et des femmes peuvent s'éteindre et ce n'est pas sans cruauté parfois, mais les conséquences en sont rarement catastrophiques.

Autrement plus cruelle, stupide et dévastatrice est la destruction de la relation affective de l'enfant avec « l'autre » parent, celui qui est exclu, lors de la dislocation de la famille, par des lois et des pratiques sociales et judiciaires aberrantes, qui n'ont de la famille qu'une conception économique, sexiste, violant les Droits de l'Enfant, négligeant ses besoins affectifs et psychologiques vitaux, compromettant gravement son équilibre et son avenir social.

Le viol de l'amour que l'enfant porte à l'un de ses parents, quel qu'il soit, ne peut être sans conséquence pour l'avenir de la société toute entière que ces enfants composent à la génération suivante.

Michel THIZON, fondateur de SOS PAPA

SOS PAPA

Siège national

84 Boulevard Garibaldi 75015 PARIS
Tél. 01 47 70 25 34 Fax 01 47 70 25 48
www.sospapa.net

SOS PAPA : la cause des enfants



SOS PAPA

Permanence à la Maison des associations
1A Place des Orphelins 67000 Strasbourg
Tél. 07 68 43 86 85
delegation67@sospapa.net